



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5563^e séance

Mercredi 8 novembre 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

| | | |
|--------------------|---|---------------------------------|
| <i>Président :</i> | M. Voto-Bernales | (Pérou) |
| <i>Membres :</i> | Argentine | M. Mayoral |
| | Chine | M. Li Junhua |
| | Congo | M. Gayama |
| | Danemark | M ^{me} Løj |
| | États-Unis d'Amérique | M ^{me} Wolcott Sanders |
| | Fédération de Russie | M. Shcherbak |
| | France | M. Lacroix |
| | Ghana | Nana Effah-Apenteng |
| | Grèce | M. Vassilakis |
| | Japon | M. Shinyo |
| | Qatar | M. Al-Bader |
| | République-Unie de Tanzanie | M. Manongi |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ... | M ^{me} Pierce |
| | Slovaquie | M. Matulay |

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 12 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2006/810)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 12 octobre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/810)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine et de la Finlande des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Adnan Terzić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

M. Adnan Terzić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzić.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Lintonen (Finlande) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Il en est ainsi décidé.

J'invite le Haut Représentant à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/810, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 octobre 2006 du Secrétaire général transmettant le trentième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine. J'appelle également l'attention du Conseil sur le document S/2006/809, qui contient le texte d'une lettre datée du 12 octobre 2006 du Secrétaire général transmettant le septième rapport sur les activités de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling. Je lui donne la parole.

M. Schwarz-Schilling (*parle en anglais*) : Je me suis adressé au Conseil pour la première fois il y a six mois, peu après ma nomination aux postes de Haut Représentant et de Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine. À cette occasion, j'ai souligné l'importance d'accorder une plus grande responsabilité aux autorités de la Bosnie-Herzégovine, en expliquant la manière dont j'entendais faire de la responsabilisation nationale le principe directeur de la communauté internationale pour la normalisation du pays et sa progression sur la voie de l'intégration euro-atlantique.

Six mois plus tard, je souhaiterais examiner avec le Conseil la réalité complexe qui empêche l'application de ce principe. J'expliquerai également comment nous nous efforçons d'aider la Bosnie-Herzégovine à assurer sa transition, de l'application de l'Accord de paix vers l'intégration euro-atlantique. J'attirerai également l'attention sur les domaines où des progrès ont été, ou n'ont pas été, accomplis, ainsi que sur les questions non résolues qui doivent être traitées.

Le rapport soumis à l'examen du Conseil couvre les six premiers mois de cette année et se termine par la décision du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix de fermer, fin juin 2007, le Bureau du Haut Représentant. Les événements survenus depuis

cette décision ont montré que le transfert de responsabilités est une lourde tâche, et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix devra en tenir compte lorsqu'il réexaminera sa décision au début de l'année prochaine, sur la base de la situation générale en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

La réalité en Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui inconfortable à plusieurs égards. Les responsables politiques bosniaques rencontrent des difficultés pour assumer les responsabilités et ne pas céder à la tentation de rejeter la responsabilité de l'absence de progrès sur leurs adversaires politiques ou sur la communauté internationale. Les citoyens bosniaques, quant à eux, ont été déçus par la lenteur du processus de réforme. Fort heureusement, toutes les parties concernées en Bosnie-Herzégovine font preuve de beaucoup de bonne volonté, mais, hélas, la bonne volonté n'est pas universelle et des opportunistes ont tenté d'exploiter les difficultés de la transition pour jouer sur des peurs anciennes. La tâche des hommes et femmes politiques qui ont le courage d'assumer de plus grandes responsabilités pour gouverner le pays et servir ses citoyens n'en a été que plus compliquée. Par ailleurs, la communauté internationale juge qu'il n'est pas encore temps de se retirer et de passer le relais. Ce processus exige encore du temps et de la patience.

Pourtant, en ces temps difficiles, la communauté internationale doit tenir le cap et poursuivre le transfert progressif de responsabilités. Ce processus ne doit pas être rapide au point de submerger les dirigeants bosniaques et de les empêcher de prendre le relais. Mais il ne doit pas être trop lent non plus, afin que les dirigeants nationaux se sentent responsables de la situation en Bosnie-Herzégovine et qu'ils aient un sentiment de devoir envers les citoyens qui les ont élus.

La Bosnie-Herzégovine est chanceuse à plusieurs égards, car la direction qu'elle a empruntée est claire. L'Union européenne offre à la Bosnie-Herzégovine et aux pays des Balkans occidentaux la perspective d'en devenir membres, comme elle l'a fait, avec succès, pour les huit pays d'Europe centrale, qui l'ont rejointe en 2004, et pour la Bulgarie et la Roumanie qui, elles, adhéreront l'année prochaine. Une majorité écrasante du peuple bosniaque est d'accord pour affirmer que l'avenir du pays est en Europe. C'est la réalité, même si des dirigeants politiques de la Republika Srpska ont parfois affirmé qu'ils étaient prêts à sacrifier l'avenir européen de la Bosnie-Herzégovine plutôt que de transiger sur certaines questions. Cette perspective européenne devrait donc favoriser le redressement du

pays, encourager les réformes et garantir la prospérité future.

Pour cela, les responsables politiques nationaux doivent prendre les mesures nécessaires pour atteindre les niveaux européens dans de nombreux domaines de l'État et de la société civile. À cet égard, les institutions de la Bosnie-Herzégovine ont fait preuve d'un grand professionnalisme dans les négociations qu'elles viennent d'engager avec la Commission européenne sur un Accord de stabilisation et d'association. Les négociateurs bosniaques ont négocié de manière remarquable le volet technique de l'Accord, ce qui augure bien de leur capacité et de leur volonté de faire tout ce qui est nécessaire ces prochaines années pour achever le processus d'intégration à l'Union européenne.

Je tiens à rendre hommage au rôle joué par le Premier Ministre Adnan Terzić, qui prendra la parole après moi, et les principaux négociateurs, M. Igor Davidovic et M. Osman Topcagic.

Toutefois, l'Accord comporte également un volet politique, et les réformes politiques, qui constituent une condition préalable à l'Accord de stabilisation et d'association, ont abouti à une impasse. Le processus parallèle de mise en œuvre des réformes que doivent entreprendre les responsables locaux n'a pas vu le jour. Cette impasse est notamment due au fait qu'une période d'adaptation et d'ajustement au concept de responsabilisation nationale et à la capacité de l'appliquer est nécessaire. Les élections qui ont eu lieu le 1^{er} octobre sont également responsables de l'impasse du processus de réforme. Elles ont inévitablement donné lieu à une campagne électorale et à une rhétorique qui nous ont éloignés de l'esprit de compromis et de coopération, qui est nécessaire pour régler les conflits et entreprendre des réformes réalistes afin de respecter les exigences relatives à l'intégration euro-atlantique.

Il va toutefois sans dire que l'incapacité d'adopter une loi relative aux services publics de l'audiovisuel et l'insuffisance des progrès dans l'adoption d'une législation sur l'enseignement supérieur et d'une loi indispensable à la viabilité budgétaire ne font que ralentir l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe.

L'une des exigences clefs qui restent encore à remplir dans le cadre de l'Accord de stabilisation et d'association est la restructuration de la police. Elle est nécessaire pour que la Bosnie-Herzégovine avance sur

la voie de l'intégration à l'Union européenne et, surtout, dans l'intérêt des citoyens de Bosnie-Herzégovine.

Une direction de la réorganisation de la police est à pied d'œuvre depuis janvier et elle devrait présenter à la fin du mois un plan d'application qui se fondera sur les trois principes énoncés par la Commission européenne. Garantir un accord politique sur ce plan sera l'un des principaux tests de la capacité des institutions locales de maîtriser les processus. La restructuration de la police et les autres réformes ne sont pas des questions minimales. Elles sont au cœur de la capacité de la Bosnie-Herzégovine de se développer et de croître, de fonctionner efficacement et de bien servir ses citoyens.

Une autre question qui se trouve au cœur de l'identité bosniaque, passée et future, est celle de la réforme constitutionnelle. La constitution de Dayton a été élaborée en 1995 pour mettre fin à la guerre. Elle doit évoluer pour répondre aux besoins d'un État fonctionnel et fiscalement viable, capable de rejoindre les institutions euro-atlantiques, d'un État démocratique dont la légitimité est reconnue par tous ses habitants.

Les dirigeants des partis de tous bords se sont régulièrement réunis tout au long de l'année 2005 et jusqu'au début 2006. Après des centaines d'heures passées autour de la même table, à déterminer les questions sur lesquelles des compromis étaient possibles et celles où le consensus n'était pas encore réalisable, une première série d'amendements constitutionnels a été acceptée en mars. Malgré le large appui recueilli par cette série d'amendements et la conviction que les politiciens de Bosnie-Herzégovine étaient prêts à effectuer ce premier pas, l'initiative n'a pas réussi, à deux voix près seulement, à obtenir la majorité des deux tiers requise au Parlement.

Cela a été un coup dur pour ceux qui avaient osé faire un pas dans cette direction difficile mais vitale. Cet échec a également été ensuite exploité par les opposants aux amendements de la Constitution, qui ont choisi de quitter ce qui avait été jusqu'alors un processus de négociation constructif.

Certes, le projet de réforme constitutionnelle est loin d'être parfait. Mais il représente un premier pas raisonnable vers des structures de l'État plus fonctionnelles et mieux à même de satisfaire aux normes européennes. Il reflète également le niveau de compromis et d'avancée qui a pu être atteint pour

l'heure. Cette réalité politique imparfaite, qui consiste à faire des compromis pour avancer les choses, correspond précisément à la notion de contrôle national. C'est ainsi que l'on peut bâtir progressivement un avenir meilleur. Il n'existe pas de solution qui serait plus facile et aucune solution politique parfaite n'attend de voir le jour. Les hommes politiques de la Bosnie-Herzégovine doivent apprendre que des questions aussi importantes ne peuvent être réglées que pas à pas, en réunissant toutes les parties dans un même processus, en recensant les compromis possibles et ceux qui ne le sont pas, et en tirant le meilleur parti possible des questions où il est possible d'avancer au lieu de se concentrer sur les domaines pour lesquels aucun progrès n'est réalisable.

Les partis qui ont approuvé ces amendements à la Constitution ont à ce jour rempli leurs engagements. En conséquence, il est encore possible que ces amendements soient soumis au parlement nouvellement élu. De fait, la question de la réforme constitutionnelle va occuper la première place à l'ordre du jour politique dès que les coalitions et les gouvernements auront été formés. Le Conseil devrait également prendre conscience qu'il a de fortes chances de rester présent en Bosnie-Herzégovine pour une longue période, puisque la première série d'amendements n'est que le tout début d'un processus à long terme que l'Europe et les États-Unis se sont engagés à appuyer.

Une autre question qui va continuer à se poser concerne la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie siégeant à La Haye. Le fait que Ratko Mladic et Radovan Karadzic, tous deux soupçonnés de crimes de guerre, demeurent en liberté après tant d'années continue de freiner le processus de paix, sape la confiance dans l'état de droit et démontre une réticence à affronter les crimes du passé.

Les exigences auxquelles satisfaire pour mener à bien le processus de paix et l'intégration européenne sont claires. La responsabilité de ces deux tâches incombe aux autorités de la Bosnie-Herzégovine.

Cela nous ramène à la question de la transition. C'est en reconnaissance des progrès réalisés en Bosnie-Herzégovine ces 11 dernières années que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé, en juin, de fermer le Bureau du Haut Représentant et de développer le rôle de l'Europe. Élément clef de la nouvelle phase qui s'amorce,

l'Union européenne renforce sa présence en Bosnie-Herzégovine afin de soutenir le pays sur la voie de l'intégration européenne en finalisant l'Accord de stabilisation et d'association et en développant tout particulièrement le rôle du Représentant spécial de l'Union européenne. Ce faisant, de nombreuses questions épineuses, comme notamment la réhabilitation des individus qui ont été démis de leurs fonctions par mes prédécesseurs, doivent être réglées avant que le Bureau du Haut Représentant ne puisse être fermé.

Cela m'amène à une question que l'ONU n'a pas réussi à régler avant de clore le mandat de son Groupe international de police (GIP) en Bosnie-Herzégovine en 2002. Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil de sécurité en avril, j'ai attiré l'attention sur le sort des officiers de police qui se sont vu refuser leur certification par le GIP sans qu'ils aient une voie de recours. À cette occasion, j'avais déclaré que nous ne pouvons pas prêcher l'état de droit, la nécessité de réformes et le contrôle national du processus et violer parallèlement ces principes dans nos propres activités.

Depuis, les membres de mon équipe ont travaillé avec leurs collègues de la Mission de police de l'Union européenne et des institutions de Bosnie-Herzégovine pour établir les faits et mettre au point les grandes lignes d'un processus de révision. En outre, une équipe d'experts s'est rendue à New York deux fois cette année et a informé le Secrétariat, le Groupe de rédaction et les missions de l'Union européenne.

J'entends continuer de travailler sur cette question avec les autorités de Bosnie-Herzégovine. Je me réjouis également de pouvoir examiner toute proposition que l'ONU pourrait formuler. Toutefois, d'un point de vue juridique aussi bien que politique, je ne suis pas en mesure de régler cette question. La balle est totalement dans le camp du Conseil.

Je reste attaché au principe de prise en charge du processus par les autorités nationales et j'espère superviser cette transition conformément au calendrier que j'ai présenté. Je reconnais également, toutefois, la prudence du Conseil de mise en œuvre de la paix qui a décidé de réexaminer et de confirmer sa décision prise en juin de fermer le Bureau du Haut Représentant, après une évaluation détaillée et minutieuse qui aura lieu en début d'année prochaine.

La rhétorique irresponsable, qui a entaché la campagne électorale, a contribué à créer un sentiment d'insécurité parmi certains éléments de la population.

Cela constitue une source de préoccupation, tout comme l'incapacité apparente des hommes politiques de Bosnie-Herzégovine de régler les problèmes dans le cadre des structures constitutionnelles existantes en l'absence d'une intervention internationale qui constitue une ingérence.

Le spectre de la décision sur le statut final du Kosovo pèse également sur l'ensemble de la région. Bien qu'à proprement parler il n'y ait pas de lien entre cette décision et la situation en Bosnie-Herzégovine, elle pourrait néanmoins s'avérer déstabilisatrice si elle venait à être retardée.

Toutefois, la voie à suivre est claire. Les responsables politiques de la Bosnie-Herzégovine ont l'occasion de prouver que la transition peut se dérouler dans les délais prévus à condition de montrer l'exemple, d'entériner et d'exécuter les nombreuses réformes attendues et, avec le concours de la communauté internationale, d'œuvrer à l'édification d'une démocratie prospère en Europe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Schwarz-Schilling de son exposé.

J'invite maintenant S. E. M. Adnan Terzić, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, à prendre la parole.

M. Terzić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; texte en anglais fourni par la délégation*) : C'est la troisième fois que je m'adresse au Conseil de sécurité depuis que j'occupe les fonctions de Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine. Ma mandature touchant à sa fin, mon intervention portera sur la période à l'examen mais aussi sur les quatre années de mon mandat. Je voudrais exposer au Conseil l'ensemble des accomplissements et des événements qu'a connus mon pays pendant tout ce temps, et lui faire part de certains des enseignements que nous avons tirés.

À mes yeux, cela joue un rôle notable dans l'évolution positive de la situation en Bosnie-Herzégovine et de l'intervention internationale du Conseil de sécurité. Je ne reviendrai pas sur les questions traitées dans le rapport du Haut Représentant mais tenterai d'offrir différentes conceptions et interprétations des événements survenus en Bosnie-Herzégovine.

Il y a quatre ans, le Bureau du Haut Représentant était le seul organe chargé d'élaborer des lois et des processus politiques dans mon pays et d'en surveiller

l'exécution. Il avait le pouvoir de suspendre et de révoquer tout individu convaincu de faire obstruction à l'application de l'Accord de paix de Dayton. La victoire électorale des « nationalistes » – pour reprendre le terme par lequel la communauté internationale nous désignait, ou plus exactement nous fustigeait – a suscité la déception et un profond désintérêt parmi les parties prenantes internationales. Malgré cela, nous sommes parvenus, sur la base des promesses électorales faites par les parties, dont les « nationalistes » et les plus radicaux d'entre eux, à nous réunir autour d'un programme commun. Ce programme repose sur l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine, c'est-à-dire notre adhésion future à l'Union européenne et à l'OTAN. Il s'agit de la priorité absolue du Gouvernement. Premier Président du Conseil des ministres non soumis à la rotation, j'ai proposé ce programme au Gouvernement et aux citoyens, ainsi qu'aux acteurs internationaux par l'entremise du Bureau du Haut Représentant.

L'un des principaux obstacles auxquels nous nous sommes heurtés a été le scepticisme général quant à notre aptitude à tout simplement prendre part à un tel processus. Très vite, notre détermination a été récompensée, lors du Sommet de l'Union européenne tenu à Thessalonique. Ce Sommet restera pour nous un événement historique car l'Union européenne y a confirmé l'existence d'un avenir européen pour la Bosnie-Herzégovine et d'autres pays de la région. Ce feu vert nous a grandement motivés dans les efforts que nous avons déployés par la suite.

Toute tentative de réforme est appelée à rencontrer une résistance dès le moment où elle est annoncée par le Gouvernement. Réformer le secteur de la défense, les services du renseignement et les départements douaniers et fiscaux, ou encore restructurer le monde de l'entreprise est un véritable cauchemar et la bête noire de tout premier ministre. Cela dit, les réalisations de la Bosnie-Herzégovine n'ont pas leur pareil dans le reste du monde. Sans douter un seul instant, nous avons donné un coup de collier et ouvert la boîte de Pandore. Les autorités des entités se sont associées au gouvernement de l'État dans cette « mission impossible », et nous avons entrepris d'adapter nos lois aux normes internationales, en particulier celles de l'Union européenne et de l'OTAN.

Notre zèle a été apprécié à sa juste valeur. Premièrement, il y a eu les conclusions positives de l'étude de faisabilité de l'Union européenne fin 2003.

Cette étude définissait les conditions que nous devons remplir pour que les négociations sur un accord de stabilisation et d'association puissent démarrer. Nous avons immédiatement décidé de ramener de 12 à 6 mois la période prévue pour remplir les critères d'éligibilité. Au cours de cette période, nous avons adopté 46 nouvelles lois et mis en place 27 nouvelles institutions au niveau de l'État afin de satisfaire aux critères imposés par l'Union européenne dans 16 domaines.

Je suis tout particulièrement fier de ce qu'aucune de ces lois n'ait été proclamée ou imposée par le Haut Représentant, contrairement à ce qui se passait auparavant. Le nombre des lois adoptées est remarquable. Cependant, pour bien mesurer la valeur des progrès accomplis, il faut savoir que la véritable réussite consistait à faire fonctionner les organes de l'État de manière à ce que celui-ci puisse exercer sa juridiction et ses pouvoirs dans les domaines clefs.

Juste pour donner aux membres du Conseil une idée de ce qui a été accompli, je mentionnerai les exemples suivants. Nous avons créé un espace économique unique avec l'introduction, à compter du 1^{er} janvier, d'une taxe sur la valeur ajoutée à taux unique, éliminant ainsi une grande partie de l'économie informelle. Notre budget est monté en flèche. Ces deux dernières années, l'investissement étranger direct a poursuivi sur sa lancée et, progressant au rythme phénoménal de 6 %, notre produit intérieur brut affiche des niveaux record dans la région. Par ailleurs, nous avons regroupé les services de renseignement qui, pour la première fois de leur histoire, fonctionnent sous la supervision rigoureuse du Parlement, conformément aux principes européens. De même, nous avons rempli tous les critères techniques requis pour rejoindre le Partenariat pour la paix de l'OTAN. Cela dit, la condition politique n'était pas incluse.

Concernant la réforme de la défense, nous sommes parvenus à faire fusionner les armées et les ministères de la défense des deux entités ainsi qu'à mettre en place une seule chaîne de commandement et de contrôle parlementaire. Nous avons également dû réduire d'un tiers les effectifs militaires.

Dans le cadre de la réforme de l'appareil judiciaire, nous avons créé le Bureau du Procureur ainsi que la Cour de Bosnie-Herzégovine. Nous avons constitué un Haut Conseil de la magistrature, qui est chargé de veiller au respect de la légalité dans tout le

pays. Notre pays est le premier de la région qui satisfasse aux normes internationales relatives à la conduite des procès de crimes de guerre. La Chambre des crimes de guerre, qui suit les normes et principes les plus élevés du droit international, s'est déjà saisie de plusieurs affaires initialement traitées à La Haye.

En somme, la Bosnie-Herzégovine a réussi, en l'espace de trois ans et demi, à passer d'une situation de conflit où elle voyait ses perspectives d'avenir assombries par l'application lente et incomplète de l'Accord de paix de Dayton à une situation où, dotée de capacités crédibles, elle est en train de définir ses relations contractuelles avec l'Union européenne.

Grâce à l'action de mon Conseil des ministres, 2005 aura non seulement marqué, pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et pour l'ensemble de la communauté internationale, le dixième anniversaire du plus grand massacre jamais commis sur le sol européen, le génocide de Srebrenica, ainsi que celui de la signature de l'Accord de Dayton, qui a mis fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine, mais il aura également vu, le 25 novembre, la fin du carcan de Dayton et l'avènement d'une nouvelle ère, celle de Bruxelles, avec le lancement officiel des négociations d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Malgré les hauts et les bas connus pendant plus de trois ans, nous avons pu continuer de progresser grâce à la coopération entre le Gouvernement de l'État et les autorités des deux entités. À présent, c'est le troisième gouvernement, celui de la République Srpska, qui pose problème. Au lieu de rejoindre le mouvement et de satisfaire aux critères requis pour l'Accord de stabilisation et d'association, il fait obstacle à chaque étape du processus de réforme. Il a décidé, de façon unilatérale, de se retirer de tous les accords antérieurs et menace constamment de reprendre l'ensemble des compétences transférées à l'État. Son comportement d'obstruction, son absence de respect des obligations déjà acceptées et convenues, et la campagne arrogante et agressive menée par ses membres pour se débarrasser de tous ceux qui ne pensent pas comme eux, ce qui d'ailleurs se fait le plus souvent par des violations flagrantes d'innombrables lois, ont radicalement transformé le climat politique dans le pays. Ces dirigeants défient et raillent publiquement la communauté internationale et ceux qui la représentent. Alors que le succès est à portée de main, juste avant le bouquet final, après des années de maintien d'une trajectoire correcte, il ne leur aura fallu

que quelques mois à peine pour remettre en cause tout ce qui avait été fait.

Le rapport présenté par M. Schwarz-Schilling est très détaillé, mais je dois dire qu'il revêt une forme trop diplomatique. Tous les processus positifs en cours dans le pays ont été bloqués par le Gouvernement de la Republika Srpska. C'est à grand regret que je dis tout cela, car mon expérience antérieure m'incite à penser que les membres du Conseil ne prendront pas mes propos au sérieux autant qu'ils le devraient, car ils n'ont pas entendu la même chose de la part du Haut Représentant. Mais je me sens malgré tout dans l'obligation de leur faire part de ce sentiment de frustration. Il en va de mon devoir en tant que Premier Ministre. Il semblerait que la communauté internationale et le Bureau du Haut Représentant aient décidé de fermer les yeux sur ces menaces, choisissant de classer des intentions séparatistes manifestes sous la rubrique de discours « inoffensifs ».

Il me paraît inconcevable que la communauté internationale ne se rende pas compte que ce « scénario » a été élaboré à Belgrade, et que sa mise en œuvre a coïncidé exactement avec les élections bosniaques. Le Gouvernement de la Republika Srpska et son Premier Ministre tentent de bloquer les progrès de la Bosnie-Herzégovine jusqu'à ce que la Serbie soit de nouveau prête à reprendre les négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association et à s'acquitter de ses obligations. Or, même si je souhaite sincèrement à nos voisins de l'est tous les succès possibles dans la démocratisation et l'intégration européenne, sachant que cela serait bénéfique pour mon pays, il paraît très difficile à l'heure actuelle de dire quand la Serbie sera prête à faire un pas en avant crucial.

La communauté internationale est de toute évidence prête à tolérer des comportements de ce type tant qu'ils restent seulement de l'ordre du discours, mais elle oublie que les discours font naître un climat, qui crée un environnement, dont les effets seront de plus en plus difficiles à corriger. Chaque jour compte pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine, et je suis fermement opposé à toute nouvelle perte de temps. Le Gouvernement de la Republika Srpska et ses appuis politiques sont parfaitement conscients de ce fait et tentent de voler chaque journée à leur profit. Ces jours-ci, depuis la victoire absolue du Parti social-démocrate indépendant aux élections en Republika Srpska, leurs manœuvres d'obstruction se poursuivent et leur Président, M. Dodik, fait maintenant appel au registre

des menaces et du chantage, qui, je l'espérais, avait été abandonné pour de bon dans les années 90.

Au risque de perdre l'attention du Conseil, je dois ici ajouter une note finale. La politique du Conseil, qui consiste faire preuve de compréhension tacite à l'égard de la Serbie, parce qu'elle a soi-disant « perdu » le Monténégro et est sur le point de « perdre » le Kosovo, permet directement la destruction de la Bosnie-Herzégovine. Cette situation est en passe d'être rendue encore plus compliquée par la décision du Conseil de mise en œuvre de la paix de fermer le Bureau du Haut Représentant. Les processus de réforme décrits précédemment et la possibilité réelle de signer l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne nous avaient en fait amenés à commencer à réfléchir à la transformation du mandat du Bureau du Haut Représentant en celui du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne, dont les activités ne s'inscriront pas dans le cadre mal conçu et étouffant de Dayton, mais dans celui de l'Association de stabilisation et d'association et de l'adhésion ultérieure à l'Union européenne.

Le Conseil se rappellera que j'étais de ceux qui réclamaient avec le plus d'insistance une prise de responsabilité par les dirigeants nationaux. J'ai aussi appelé à des ajustements dans les mandats internationaux relatifs à mon pays, pour veiller à ce qu'ils n'excèdent pas le besoin réel d'intervention étrangère. Je prie par conséquent les membres du Conseil de prendre mes paroles comme impartiales et exemptes de préjugés. La question est grave et l'avenir de mon pays est en jeu. Les faits survenus au cours des derniers mois ont prouvé, et continuent de prouver, que le moment retenu pour la fermeture du Bureau du Haut Représentant était terriblement mal choisi.

La transformation du Bureau du Haut Représentant en Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne ne doit pas commencer avant que nous ne soyons certains que la Bosnie-Herzégovine et son nouveau gouvernement sont tout à fait prêts à signer l'Association de stabilisation et d'association, autrement dit prêts à remplir les conditions qui s'y rapportent.

Cette phase sera la pierre de touche de la maturité politique de la Bosnie-Herzégovine à l'aune de laquelle se mesurera sa véritable capacité de mener d'elle-même des processus importants. Si nous sommes incapables en l'état actuel des choses de nous conformer à ces critères, n'est-il pas clair que la

situation politique du pays est si précaire que la présence du Haut Représentant reste nécessaire? Nous n'avons pas droit à l'erreur en la matière. Le risque serait qu'une erreur provoque une déflagration menaçant l'ensemble de la mission et les réalisations du Bureau du Haut Représentant.

Je voudrais aussi demander au Conseil de prendre en compte le fait que la signature de l'Association de stabilisation et d'association fournira la toile de fond et le cadre juridiques pour la présence du Représentant spécial de l'Union européenne et pour l'exécution de son mandat sur notre sol. Sans cela, nous placerions le Représentant spécial dans la situation de devoir agir dans un vide juridique, tout comme nous l'avons fait dans les années 90 avec la Mission de vérification de l'Union européenne. Ce n'est pas une situation que nous souhaitons voir se reproduire.

Les élections constituent toujours un défi pour une démocratie. Elles permettent de juger de la maturité du système politique et de la société dans son ensemble. Pour la première fois, en octobre de cette année, l'État de Bosnie-Herzégovine a financé et organisé à lui seul les élections générales. Nous en tirons une vive satisfaction.

En gardant à l'esprit certains des problèmes que j'ai cités précédemment, il est capital qu'un nouveau Gouvernement soit formé le plus rapidement possible, en vue d'avancer rapidement sur la voie de l'intégration euro-atlantique. Tel est le souhait de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine et de tous les pays de la région. Je crois aussi que les messages de nos alliés internationaux devraient refléter ce fait.

Je ne saurais terminer mon intervention sans revenir sur la question dont nous avons déjà débattu à maintes et maintes reprises, à savoir l'erreur et l'injustice dont ont été victimes des officiers de police bosniaques de la part de la mission du Groupe international de police de l'ONU (GIP). Ces officiers ont été privés d'un droit de l'homme fondamental lorsqu'il ne leur a pas été permis de faire appel de la décision prise par le GIP à leur rencontre devant un tribunal ou tout autre organe pertinent. Sur la base des activités menées à ce jour, et avec l'appui du Haut Représentant, je suis certain que nous sommes tous d'accord pour dire que priver des individus de leurs droits de l'homme représente un précédent dangereux, qui risque de remettre en cause toute la détermination de la communauté internationale d'assurer la primauté du droit et de ses principes en Bosnie-Herzégovine,

surtout à la lumière des principes prônés par l'ONU depuis plus de 60 ans. Je pense toutefois que nous sommes maintenant proches d'une solution. Je ne peux que demander au Conseil de faciliter le règlement rapide de ce problème.

J'espère que les membres prendront en considération ma déclaration d'aujourd'hui. Qu'il me soit aussi permis d'exprimer ma reconnaissance pour l'énergie que M. Schwarz-Schilling consacre à la mise en œuvre des priorités du plan, et de remercier les membres du Conseil de la coopération dont nous avons bénéficié au cours des quatre dernières années de mon mandat.

M. Shcherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre délégation se félicite de la participation à la présente séance du Conseil de sécurité du Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Adnan Terzić.

Nous exprimons nos remerciements au Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Schwarz-Schilling, pour son exposé circonstancié sur l'évolution récente de la situation en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Depuis plus de 10 ans, les Accords de paix de Dayton se sont avérés être un instrument efficace de stabilisation, jetant les bases du processus de normalisation globale en Bosnie-Herzégovine. Cette normalisation comprend, en particulier, la question prioritaire du renforcement d'un climat de confiance et d'un dialogue constructif entre les peuples de Bosnie-Herzégovine, et la recherche patiente par les parties bosniaques elles-mêmes de solutions acceptables par tous, dans le but d'édifier une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique, qui soit un État intégré et pluriethnique, constitué de deux entités et respectant l'égalité entre ses trois peuples.

Nous nous félicitons des activités conduites par le Haut Représentant. Nous notons plus particulièrement l'approche équilibrée qu'il applique aux intérêts des parties bosniaques en vue de contribuer à la recherche de solutions de compromis par les autorités bosniaques sur la base d'un dialogue constructif. Nous espérons que le Haut Représentant poursuivra dans cette voie. Nous entendons continuer d'appuyer la ligne de conduite de M. Schwarz-Schilling consistant à ne pas recourir aux pleins pouvoirs conférés par Bonn, notamment dans le but de faire progresser le programme de Bruxelles.

Il importe de continuer d'agir dans la mesure du possible dans le cadre des mécanismes politiques et diplomatiques, y compris pour ce qui concerne la coopération entre les parties bosniaques et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous rendons hommage aux efforts entrepris par le Haut Représentant s'agissant de la poursuite des réformes en Bosnie-Herzégovine. Nous ne voyons aucun problème au fait que ces réformes ne se fassent pas aussi rapidement qu'en aurait pu le souhaiter. Nous sommes convaincus qu'il faut faire preuve de réalisme, être encore plus minutieux à chaque pas et prendre pleinement en compte les intérêts de toutes les parties.

Nous nous félicitons du bon déroulement des élections générales qui ont eu lieu au mois d'octobre en Bosnie-Herzégovine; malheureusement, toutes les situations de tension n'ont pas pu être évitées. Nous sommes convaincus que le Haut Représentant tiendra compte de la nature très délicate de la situation dans l'avenir et agira avec la plus grande circonspection.

Nous appuyons également la poursuite des réformes politiques et économiques en Bosnie-Herzégovine, le transfert accéléré des responsabilités aux parties bosniaques, compte tenu des délais très courts du fait de la prochaine fermeture du Bureau du Haut Représentant. À cet égard, nous demandons une intensification des efforts dans ce domaine.

Nous jugeons favorablement la volonté de M. Schwarz-Schilling de coopérer de manière étroite avec l'Organisation des Nations Unies dans le règlement du problème des policiers démis de leurs fonctions. Nous sommes prêts à examiner de manière constructive les propositions qui nous seront faites quant aux différentes solutions de règlement, qui doivent cependant tenir compte des décisions pertinentes du Conseil de sécurité et rester dans le strict cadre du droit international et, en premier lieu, de la Charte des Nations Unies.

La Fédération de Russie, en tant que membre du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de l'Accord de paix et du Groupe de contact, continuera d'agir en étroite liaison avec le Haut Représentant et jouera un rôle actif et constructif aux côtés de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine en appuyant les efforts déployés par les autorités pour la normalisation globale de la situation en Bosnie-Herzégovine, notamment dans l'intérêt d'une stabilisation rapide de la région des Balkans.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant le Conseil de sécurité ce mois-ci, c'est avec grand plaisir que je vous souhaite, Monsieur le Président, tous les succès dans vos fonctions de Président du Conseil pour le mois de novembre. Je vous assure que vous avez le plein appui de mon pays.

Je remercie également l'Ambassadeur Oshima et son équipe de l'excellente manière dont ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier pendant une période difficile.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Premier Ministre Adnan Terzić et le remercie de sa déclaration. Je souhaite également à nouveau la bienvenue au Haut Représentant Schwarz-Schilling et le remercie de son exposé complet sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

La Grèce souscrit pleinement à la déclaration qui sera faite plus tard par le Représentant permanent de la Finlande au nom de l'Union européenne.

Dans son premier rapport au Conseil de sécurité, le Haut Représentant a expliqué dans les grandes lignes comment il voyait son mandat et les objectifs à réaliser en Bosnie-Herzégovine au cours de la prochaine période au regard des conditions actuelles et de la situation sur le terrain. Il considère à juste titre que le moment est venu d'intensifier la transition du pays. Il explique que son rôle consiste à offrir conseils et aide au moment où le pays reprend en main les rênes et assume ses pleines responsabilités, mais également à se faire l'avocat des citoyens pour les questions qu'ils considèrent prioritaires. Nous appuyons pleinement cette nouvelle vision. Il est grand temps que la Bosnie-Herzégovine achève sa longue transition et s'efforce de réaliser son avenir au sein de la famille euro-atlantique.

J'aurai quelques observations à faire en réaction au rapport du Haut Représentant et à son exposé. La manière satisfaisante dont se sont déroulées les élections récentes est un signe encourageant de la maturité croissante de la société et des institutions. Nous espérons qu'un Gouvernement stable sera formé prochainement. La Bosnie-Herzégovine a encore du chemin à parcourir et ne peut pas se permettre de perdre davantage de temps. Comme le Haut Représentant l'a décrit en détail, la période préélectorale a déjà pesé sensiblement sur l'accélération des progrès.

Il est regrettable qu'après le succès initial de mars dernier, la Chambre basse du Parlement n'ait pas adopté l'enveloppe des réformes constitutionnelles. Il est encore plus regrettable que cette question ait tant polarisé la vie politique, quand une nouvelle Constitution devrait rassembler le peuple dans son effort d'édification d'un pays meilleur.

Il est regrettable, et cela constitue une perte de temps et d'efforts, que la combinaison de cette question avec l'atmosphère de la campagne préélectorale ait eu pour conséquence un ralentissement, noté par M. Schwarz-Schilling, dans les domaines essentiels de la réforme.

Les autorités bosniaques sont, j'en suis convaincu, pleinement conscientes de ce qu'il est nécessaire de faire et de la manière d'y parvenir. La réorganisation de la police, l'achèvement de la réforme de l'audiovisuel public, l'entière coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne sont que trois des conditions préalables fixées à la poursuite de progrès dans les négociations au sujet de l'Accord de stabilisation et d'association. Il y a bien entendu beaucoup d'autres choses à régler. Le rythme de la réforme économique doit à nouveau s'accélérer et les dépenses de l'État doivent être réduites; la réforme de la fonction publique doit également se poursuivre; la question de la réforme de l'éducation est au centre de toute planification pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine; l'unification de l'administration de la ville de Mostar doit à nouveau progresser; et il faut veiller au plein respect des décisions de la Chambre des droits de l'homme. Ce ne sont là que quelques-unes des principales priorités.

Mais ce qui doit peut-être venir en premier, de la part des dirigeants de la Bosnie-Herzégovine et des pouvoirs politiques, c'est la prise de conscience et la reconnaissance du fait que l'achèvement des réformes est le seul moyen de réaliser la pleine transition du pays. Bien qu'il exige de toutes les parties des efforts et des sacrifices difficiles, il aboutira au renforcement d'une Bosnie-Herzégovine stable et démocratique.

Une question qui reste encore à régler est celle des officiers de police qui ont perdu leur certification. Nous appuyons pleinement les efforts déployés par le Haut Représentant pour la régler et espérons que des progrès pourront être obtenus rapidement. Nous espérons qu'après les contacts établis récemment entre le Haut Représentant et le Secréariat, un règlement de la question est à portée de main. Il serait bon de régler

définitivement une autre question en suspens, conséquence du passé, et de montrer que la communauté internationale a la volonté et la capacité d'agir avec impartialité et objectivité.

M^{me} Sanders (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souhaitent aujourd'hui la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Schwarz-Schilling ainsi qu'au Premier Ministre Terzić. Nous apprécions le travail important que le Haut Représentant accomplit en Bosnie-Herzégovine et, vu l'importance du dossier, nous souhaitons vous faire état des réflexions suivantes.

En ce qui concerne les élections et la formation du Gouvernement en Bosnie-Herzégovine, les États-Unis se félicitent de la tenue des élections le 1^{er} octobre, mais sont déçus par le niveau élevé de la rhétorique nationaliste pendant la campagne électorale. Nous appelons les dirigeants nouvellement élus à abandonner cette rhétorique qui divise la population et à constituer dès que possible un Gouvernement qui fera progresser les réformes politiques, économiques, en matière de défense et de primauté du droit, qui sont nécessaires d'urgence.

En ce qui concerne la réforme constitutionnelle, la Bosnie-Herzégovine a une Constitution qui a été forgée par suite de la nécessité de mettre fin à la guerre et non sur la base de la fonctionnalité, de la viabilité fiscale et du développement économique et social. La réforme constitutionnelle sera nécessaire pour accélérer les progrès vers l'entrée dans l'Union européenne (UE) et les institutions euro-atlantiques. Les États-Unis appellent à une adoption rapide de l'ensemble des modifications constitutionnelles approuvées en mars par six partis politiques. Ces modifications bénéficient d'un large appui international et créeront davantage de structures étatiques fonctionnelles qui seront mieux à même de répondre aux besoins des Bosniaques et aux normes euro-atlantiques.

Ces réformes ne seront qu'un premier pas dans un processus à plus long terme. Les États-Unis continueront de les appuyer lorsque cette phase sera achevée.

En ce qui concerne la transition du Bureau du Haut Représentant, nous restons favorables à l'échéance de juin 2007 pour sa fermeture et nous nous réjouissons que l'Union européenne souhaite mettre sur pied une mission renforcée de son Représentant spécial. Nous estimons qu'après plus d'une décennie de réformes visant à instaurer la paix et édifier la

nation, les Bosniaques sont en mesure d'assumer davantage de responsabilités en ce qui concerne l'avenir de leur pays.

Nous nous sommes engagés à examiner, à la lumière de la situation en Bosnie-Herzégovine et des questions régionales, la décision du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix qui prévoit de fermer le Bureau du Haut Représentant en février prochain. Cela dit, nous ne pensons pas que l'absence de progrès dans la réforme justifie de retarder le moment où le peuple bosniaque doit recouvrer sa souveraineté.

S'agissant de la réforme de la police et de l'intégration dans l'Union européenne, nous appuyons totalement l'engagement de l'UE et du Bureau du Haut Représentant et nous apprécions le rôle moteur joué par ce dernier en la matière.

La signature par l'UE d'un accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine est l'une des meilleures façons de s'assurer que celle-ci poursuivra les réformes politiques et autres qui sont nécessaires pour un avenir fort et stable.

Enfin, pour ce qui est de la décertification des fonctionnaires de police, les États-Unis restent attachés à travailler avec le Conseil de sécurité et le Bureau du Haut Représentant pour trouver une solution.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux orateurs précédents pour remercier M. Schwarz-Schilling pour son exposé détaillé sur l'évolution récente de la Bosnie-Herzégovine. Au nom de ma délégation, je souhaite également la bienvenue à M. Terzić, l'actuel Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine.

La Slovaquie s'aligne sur la déclaration qui sera faite ce matin par la Finlande au nom de l'Union européenne (UE).

Je veux exprimer notre appui au Haut Représentant ainsi qu'au Représentant spécial de l'Union européenne et à son Bureau dans leurs efforts actuels pour promouvoir la confiance entre les communautés et accroître les responsabilités par un renforcement progressif de l'appropriation locale. Nous nous félicitons de la volonté affichée par M. Schwarz-Schilling d'agir en conseiller plutôt qu'en exécutant, même si nous supposons que l'arrangement constitutionnel actuel ne permet pas l'abandon immédiat des Pouvoirs de Bonn par la communauté internationale. Par conséquent, nous estimons que la

mise en œuvre des modifications constitutionnelles est essentielle pour rendre possibles de nouvelles avancées en la matière. Dans ce contexte, la Slovaquie appuie la décision prise par le Conseil de mise en œuvre de la paix de fermer le Bureau du Haut Représentant d'ici la fin juin 2007, et nous pensons que l'examen à venir confirmera cette décision en février 2007.

À ce sujet, il est important de rejeter toute tentative d'établir un lien entre la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine et le résultat du processus de détermination du futur statut du Kosovo.

Nous partageons l'avis de l'Union européenne et du Haut Représentant selon lequel les élections générales d'octobre se sont déroulées de manière pacifique et ordonnée. Nous attendons avec intérêt de voir se former le nouveau Gouvernement, et nous encourageons toutes les parties prenantes à engager des discussions politiques internes de façon à contribuer au renforcement de la perspective euro-atlantique du pays. Nous insistons sur le caractère nécessaire et bénéfique d'un dialogue direct entre les représentants des différentes entités, en cela qu'un tel dialogue témoignerait de la maturité acquise par les institutions démocratiques de ce pays qui doit encore affronter les conséquences de son histoire récente marquée par la violence. Toutefois, nous sommes convaincus que prévaudront la volonté politique et la conscience de la nécessité d'entreprendre des réformes qui sont également vitales dans une perspective européenne.

La condition préalable au succès des négociations avec l'Union européenne au sujet de l'accord de stabilisation et d'association est bien connue : une coopération totale avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). La Slovaquie a pris note des déclarations récentes de certains dirigeants, ainsi que de certains représentants internationaux, selon lesquelles rien n'indique que de célèbres fugitifs accusés de crimes de guerre se trouvent sur le territoire de la Republika Srpska.

Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de progresser sur la question de la réforme de la police. D'autre part, nous comprenons aussi que celle-ci porte sur l'acquis le plus précieux de la paix en Bosnie-Herzégovine – à savoir la sécurité personnelle des populations appartenant à des entités différentes. Dès lors, nous sommes en faveur d'une approche sensible et progressive, parallèlement à des mesures de confiance entre les communautés.

Enfin et surtout, nous regrettons que la question de la décertification ne soit toujours par réglée après pratiquement un an de pourparlers. Nous apprécions évidemment les nouveaux efforts conjoints du Bureau du Haut Représentant et des organes compétents du Secrétariat de l'ONU pour trouver une solution mutuellement acceptable. Nous continuons de partager et d'appuyer l'opinion du Haut Représentant selon laquelle une telle solution devra tenir compte de tous les aspects du problème, y compris la question des droits de l'homme, afin de préserver l'héritage du Groupe international de police et la crédibilité des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Pour terminer, nous pensons que la région des Balkans de l'Ouest a besoin de bonnes nouvelles. Voilà plus de 10 ans que les Accords de Dayton ont été signés. J'ai noté que l'abréviation russe pour Bosnie-Herzégovine est BIG – espérons donc que l'histoire de la Bosnie-Herzégovine sera en effet couronnée de grands (« big ») succès pour le pays et l'ensemble de la région.

La Slovaquie, historiquement proche de la région, confirme qu'elle est en mesure et désireuse de rester un partenaire solide.

M. Li Junhua (Chine) (*parle en chinois*) : D'emblée, je remercie le Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, de son exposé, et je le félicite vivement des efforts qu'il a déployés depuis sa prise de fonctions en faveur du processus politique en Bosnie-Herzégovine. Comme les orateurs qui m'ont précédé, nous souhaitons la bienvenue au Président du Conseil des ministres, M. Terzić, et nous le remercions de sa déclaration.

La Chine constate avec plaisir que, depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton il y a 11 ans, et avec l'aide des parties concernées, la Bosnie-Herzégovine a fait des efforts louables et obtenu des résultats notables dans bien des domaines, parmi lesquels la réforme constitutionnelle, la création d'institutions, le redressement économique, l'amélioration du système judiciaire, la réforme de la police, la conciliation nationale ou encore le retour des réfugiés.

L'élection générale a été couronnée de succès en Bosnie-Herzégovine, en octobre 2006. En outre, le pays a entamé le processus d'adhésion à l'Union européenne (UE). Depuis près de deux ans qu'elle est en charge de la sécurité, la Force multinationale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine a

beaucoup fait pour la sécurité, la stabilité et les processus politiques dans le pays. La Chine reconnaît cet accomplissement, et nous sommes heureux de voir la Bosnie-Herzégovine s'intégrer progressivement dans la société européenne.

Il n'a pas été facile d'obtenir les résultats actuels dans le processus politique de Bosnie-Herzégovine, et nous espérons que toutes les parties concernées s'en félicitent comme il se doit. Nous espérons aussi qu'avec l'aide de l'UE et de la communauté internationale, la Bosnie-Herzégovine continuera de progresser dans les domaines clefs, de manière à établir un système politique plus mature et à réaliser vraiment la coexistence harmonieuse et le développement commun de toutes les nationalités. Avec l'appui du Bureau du Haut Représentant, des consultations étroites entre les autorités de Bosnie-Herzégovine et le Secrétariat de l'ONU viseront à régler les problèmes hérités de l'histoire, en particulier celui de la décertification des fonctionnaires de police.

La Chine se tient prête à collaborer avec la communauté internationale et à mener ses propres initiatives pour aider la Bosnie-Herzégovine à parvenir au développement et à la stabilité à long terme.

M^{me} Løj (Danemark *(parle en anglais)*) : Je voudrais m'associer à mes collègues et souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, et au Premier Ministre par intérim de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzić. Je les remercie tous deux de leurs déclarations intéressantes sur les événements qui ont eu sur le terrain en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais m'associer à la déclaration qui sera faite plus tard par la Représentante permanente de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je me limiterai à trois observations rapides.

Premièrement, c'est pour nous un réconfort de constater que les élections qui ont eu lieu le mois dernier en Bosnie-Herzégovine se sont déroulées dans la paix et l'ordre, et nous attendons avec intérêt la formation, le moment venu, d'un Gouvernement de coalition. Nous espérons sincèrement que ce Gouvernement s'engagera véritablement sur la voie de la réforme et posera ainsi des jalons pour le renforcement des relations que la Bosnie-Herzégovine entretient avec l'Union européenne et l'OTAN. À notre avis, la réforme constitue l'unique moyen viable de progresser véritablement dans l'intérêt de la population

de Bosnie-Herzégovine, quelle que soit son appartenance ethnique.

Ceci m'amène à ma deuxième observation, qui porte sur la nécessité de faire davantage progresser les réformes internes. En dépit des impasses et des revers occasionnels, la Bosnie-Herzégovine a globalement réalisé des progrès constants des plus louables depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton il y a près de 11 ans. La réforme des forces de défense, qui a été menée en 2005, témoigne de ce progrès. Cependant, deux domaines doivent aujourd'hui être réformés d'urgence : la constitution et les forces de police. Des progrès ont été réalisés dans ces deux domaines; toutefois, la réforme constitutionnelle est au point mort depuis le mois d'avril de cette année, et la réforme de la police, qui remonte à octobre 2005, n'a pas été mise en œuvre.

Nous espérons que les élections et la formation d'un nouveau Gouvernement permettront de sortir de l'impasse et rendront possible la mise en œuvre des réformes. Si celles-ci sont menées à bien et que la Bosnie-Herzégovine coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), on peut espérer que ces efforts contribueront à imprimer un nouvel élan et permettront la signature de l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Troisièmement, nous appuyons l'approche adoptée par le Haut Représentant, tendant à limiter autant que possible le recours aux pouvoirs de Bonn, permettant ainsi aux autorités locales d'assumer la responsabilité la plus grande et de s'impliquer au plus haut point. Nous sommes conscients qu'il existe un équilibre délicat entre, d'une part, le recours préventif aux pouvoirs de Bonn et, d'autre part, la volonté de transférer de façon progressive et adéquate les responsabilités et l'appropriation politique aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons la décision prise en juin de cette année par le Conseil de mise en œuvre de la paix, visant à fermer le Bureau du Haut Représentant d'ici juin 2007, sous réserve de l'examen qui sera réalisé d'ici février 2007. Il est extrêmement important d'étoffer parallèlement le rôle du Représentant spécial de l'Union européenne.

Le Danemark reste déterminé à apporter autant que possible son aide, alors que la Bosnie-Herzégovine et l'ensemble de la région des Balkans occidentaux continuent de renforcer la démocratie et la stabilité. À cet égard, nous appuyons pleinement le Haut

Représentant, M. Schwarz-Schilling, ainsi que l'approche qu'il a exposée. Au cours des derniers mois, nous avons constaté que des questions importantes étaient dans l'impasse. Nous avons également entendu des déclarations malencontreuses pendant la campagne électorale. Cependant, nous demandons instamment aux dirigeants nouvellement élus de Bosnie-Herzégovine de se tourner vers l'avenir et de s'attacher à faire véritablement évoluer la situation d'une façon qui soit favorable à sa population, quelle que soit son appartenance ethnique.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions tout d'abord souhaiter la bienvenue à M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons le plein attachement de l'Argentine à ses importantes fonctions. De même, nous nous félicitons de la présence du Président du Conseil de ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzić.

Ce Conseil est disposé à envisager une fois de plus de proroger la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR) pour qu'elle poursuive ses opérations, conformément au mandat qu'elle a reçu, à savoir intervenir en tant qu'élément de dissuasion, veiller au respect des obligations de l'Accord-cadre général de paix et contribuer à créer un environnement sûr et stable en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons à insister particulièrement sur les opérations menées par l'EUFOR contre la délinquance organisée, ses contacts réguliers avec la police et avec d'autres organismes chargés de faire respecter la loi, ainsi que les activités de collecte d'armes avec la collaboration de la police locale.

D'après les informations que nous avons reçues, l'Union européenne réexaminera la situation de l'EUFOR et formulera des recommandations concernant le Bureau du Haut Représentant au début de l'année prochaine. Nous attendons avec intérêt cette analyse.

Nous nous félicitons également des négociations entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine sur un Accord de stabilisation et d'association. Nous constatons avec satisfaction que la Bosnie-Herzégovine avance effectivement sur le chemin de l'intégration euratlantique, étant donné que sa situation politique et sécuritaire peut, de façon générale, être jugée stable et qu'elle s'est employée à remplir les conditions

nécessaires pour devenir un État national autonome et activement intégré dans l'Europe. Dans ce contexte, nous souhaitons mentionner la tenue des élections, le 1^{er} octobre dernier, processus entièrement administré par les autorités du pays.

Cependant, les progrès réalisés ne peuvent occulter les questions en suspens. Selon nous, il est impératif de réaliser, en matière de lutte contre l'impunité, les mêmes progrès que ceux enregistrés dans d'autres domaines. Nous rappelons en outre deux exigences importantes prévues par l'Accord de stabilisation et d'association, qui sont nécessaire pour aller de l'avant : la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et la restructuration de la police. En outre, il est nécessaire de faire progresser, dans la pratique, la réforme constitutionnelle qui a été convenue.

Il n'est pas vain de rappeler que la responsabilité première d'appliquer l'Accord de paix incombe aux autorités de Bosnie-Herzégovine elles-mêmes et que la participation de la communauté internationale et des pays donateurs à son application dépend de la mise en œuvre effective de l'accord par les autorités et de la reconstruction de la société civile, l'accent étant mis en particulier sur la coopération sans réserve avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, ce qui implique notamment la mise à disposition de tous les accusés, ainsi que la coordination d'institutions mixtes en vue de la mise en place d'un État autonome qui fonctionne pleinement et qui soit capable de s'intégrer dans les structures européenne et de favoriser le retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Enfin, je tiens à souligner que ma délégation estime qu'il est nécessaire de remédier à la question de la non-certification de la police. Nous prenons acte de la lettre du Haut Représentant du 29 août et le remercions des informations qu'elle contient concernant les options examinées en concertation avec le Département des opérations de maintien de la paix pour trouver une approche pragmatique visant à régler la question, conformément aux recommandations énoncées dans l'avis d'octobre 2005 de la Commission européenne pour la démocratie par le droit, la Commission de Venise.

Comme nous l'avons déclaré à diverses reprises par le passé, l'Argentine encourage l'application sans réserve de l'Accord de paix de Dayton et le parfait respect de ses engagements, en particulier la

coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous pensons que ce n'est qu'en luttant ensemble contre l'impunité des auteurs de graves violations des droits de l'homme que nous favoriserons le développement d'institutions judiciaires, ce qui renforcera la justice et l'état de droit. Nous invitons instamment les parties à redoubler d'efforts à cet égard afin de parvenir à la réconciliation nécessaire pour jeter les bases d'une société réellement viable.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour saluer la présence au Conseil de M. Adnan Terzić, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine. J'exprime également mes remerciements au Haut Représentant, M. Christian Schwarz-Schilling, pour son rapport, et le félicite, ainsi que son équipe, de leur contribution positive en vue de la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine grâce à des réformes de grande envergure.

Nous appuyons vigoureusement l'accent mis par le Haut Représentant sur la nécessité pour le peuple de prendre en charge la transformation de son propre pays. À cet égard, nous exhortons les divers groupes ethniques à coopérer en vue de réaliser leur aspiration commune à une vie meilleure. La réussite du peuple de Bosnie-Herzégovine constituera sans aucun doute un bon exemple d'une société multiethnique dans d'autres parties du monde qui luttent pour vivre dans l'harmonie en tant que nation.

Nous sommes également conscients de la contribution sans précédent et précieuse apportée par l'Union européenne (UE), l'OTAN et les autres partenaires qui appuient la mise en œuvre de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, de même que l'Accord de stabilisation et d'association de l'Union européenne. Nous pensons que ces deux Accords représentent une stratégie internationale judicieuse pour surmonter les divisions ethniques et politiques qui continuent de freiner les avancées de la Bosnie-Herzégovine et menacent sa stabilité. Nous invitons instamment les parties à s'efforcer de transcender leurs aspirations nationalistes étroites afin de tirer parti d'une intégration euro-atlantique plus vaste. Il est regrettable, à cet égard, que les amendements constitutionnels proposés aient été rejetés par le Parlement, à quelques voix près.

Les discours inflammatoires et la polarisation marquée qui ont résulté du rejet des amendements constitutionnels indiquent clairement que le peuple de Bosnie-Herzégovine n'a pas d'autres alternatives viables aux réformes proposées, qui auront une incidence sur tous les secteurs de la vie nationale. Nous espérons que dans les mois à venir, le Haut Représentant, de concert avec les autorités fédérales et locales, sera en mesure d'accélérer la cadence de la réforme s'agissant de l'éducation, de l'économie nationale, du secteur de la sécurité et des questions sociales connexes.

À cet égard, nous demandons instamment aux dirigeants de la Republika Srpska de défendre leurs intérêts par la voie de la négociation afin de ne pas saper l'unité et la stabilité du pays, qui demeure fragile. Nous leur demandons notamment d'accepter la réforme de la police dans le cadre d'un programme national plus vaste visant à surmonter les clivages ethniques en établissant la confiance dans les institutions publiques. Ce n'est qu'en mettant rigoureusement en œuvre les réformes dans le secteur de la police que l'on parviendra à éliminer la criminalité organisée.

Dans le même temps, nous appelons à la création d'une commission d'enquête pour déterminer le sort des civils portés disparus à Sarajevo, victimes de la guerre. Le règlement de cette question, indispensable pour rétablir la confiance, est attendu depuis longtemps. La question du retour des réfugiés et des personnes déplacées lui est étroitement liée.

Nous félicitons le Haut Représentant des progrès remarquables enregistrés dans ce domaine, résultat du transfert des responsabilités aux autorités nationales conformément à l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. Cependant, les problèmes persistent. Nous espérons qu'ils pourront être réglés avec la détermination et l'appui extérieur nécessaires.

Une fois de plus, nous lançons un appel aux dirigeants de la Republika Srpska pour qu'ils coopèrent avec la Chambre des droits de l'homme afin de localiser le colonel Avdo Palic.

Nous pensons que beaucoup d'efforts ont été déployés pour créer les institutions et les mécanismes permettant à la Bosnie-Herzégovine de fonctionner en tant qu'État démocratique fondé sur l'état de droit. L'appui international n'a pas fait défaut. Il appartient au peuple de faire table rase du passé et de saisir

l'occasion qui se présente pour transformer sa société pour le bien-être de tous.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions nous aussi saluer le Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine et le remercier de sa présence parmi nous. Nous voudrions aussi remercier le Haut Représentant de son exposé, de ses efforts et de son dévouement pour faire avancer le processus de paix en Bosnie-Herzégovine.

Nous constatons avec préoccupation que les progrès réalisés durant la première partie de l'année dans le cadre des négociations relatives à l'Accord de stabilisation et d'association risquent d'être compromis du fait de la décision de la Republika Srpska de limiter sa présence à celle d'observateur. Nous exhortons toutes les parties à participer pleinement aux négociations et à respecter les exigences de la Commission européenne, notamment la restructuration de la police, le développement d'un cadre législatif et d'une capacité administrative, les réformes de la radiotélévision publique et la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Nous sommes tout autant préoccupés par les déclarations du nouveau Premier Ministre de la Republika Srpska au sujet d'une éventuelle sécession et du refus pendant un mois de ses représentants de siéger à l'Assemblée parlementaire. Ces questions ne peuvent être prises à la légère.

Sur une note positive, nous sommes heureux de noter qu'en octobre 2006, la Bosnie-Herzégovine a tenu les premières élections de son histoire pleinement gérées par les autorités du pays, les résultats initiaux montrant une perte de popularité des partis nationalistes. Nous sommes également encouragés par les progrès réalisés dans le secteur de l'économie, dont le taux de croissance figure parmi les plus élevés de la région.

Nous félicitons la Bosnie-Herzégovine des progrès remarquables qu'elle a accomplis dans les réformes de son secteur de la défense. Les progrès enregistrés ont permis au pays de n'avoir qu'un Ministre de la défense, un seul chef d'état-major, une seule chaîne hiérarchique et une seule armée. Nous félicitons également le Haut Représentant et l'OTAN de leur pleine participation à ces réformes et de l'aide qu'ils ont apportée à la Bosnie-Herzégovine pour les réaliser. Il est également encourageant de noter que les réformes des services de renseignements se poursuivent grâce aux efforts déployés par le Haut

Représentant pour superviser ce processus et à l'assistance financière du Gouvernement norvégien.

Le rapport du Haut Représentant signale que le nombre de rapatriements a diminué du fait de facteurs allant de l'absence de logements et d'écoles au chômage. Nous appelons à plus d'efforts concertés afin de permettre aux réfugiés qui souhaitent rentrer en Bosnie-Herzégovine de le faire avec la garantie de pouvoir vivre décemment dans leur patrie.

Nous condamnons les violences dont les rues de Mostar ont été le théâtre le 13 juin à l'issue du match de la Coupe du monde de football qui a opposé la Croatie au Brésil, qui ont causé des dizaines de blessés et des dégâts matériels. Le Haut Représentant indique à juste titre dans son rapport que, dans une ville comme Mostar, un tel incident peut dépasser le cadre du simple vandalisme associé au football et être exploité par les dirigeants religieux et politiques pour inciter à plus de violences.

Avec l'imminence de la fermeture du Bureau du Haut Représentant en juin 2007, nous pensons qu'il est judicieux que les autorités de la Bosnie-Herzégovine intensifient leurs efforts afin de mettre en œuvre les réformes restantes, en coopérant notamment avec le TPIY en livrant les personnes inculpées restantes et en forgeant des liens plus étroits et plus cordiaux avec tous les voisins du pays.

Enfin, nous exprimons notre appui au Haut Représentant, à la Force de l'Union européenne et au peuple de la Bosnie-Herzégovine dans les mois à venir dans leurs efforts pour opérer la transition finale vers une démocratie viable et dynamique, s'affranchissant des vestiges de la guerre.

M. Lacroix (France) : Tout d'abord, ma délégation souhaiterait également remercier M. Schwarz-Schilling pour la présentation qu'il vient de faire et saluer le travail qu'il accomplit en tant que Haut Représentant civil et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à saluer la présence du Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzić.

La Représentante permanente de la Finlande prononcera tout à l'heure au nom de l'Union européenne une intervention à laquelle ma délégation s'associe pleinement. Pour ma part, je souhaiterais faire quelques brèves remarques.

Plus de 10 ans après la signature des Accords de paix, la Bosnie-Herzégovine a accompli des progrès significatifs pour devenir un État stable et démocratique, qui fait siennes les valeurs et les normes de l'Europe. Les élections générales qui viennent de se dérouler dans des conditions satisfaisantes illustrent cette évolution favorable. Nous attendons la formation d'un nouveau gouvernement qui devra œuvrer au rapprochement avec l'Union européenne.

Il est toutefois regrettable que la période qui a précédé les élections ait été marquée par un retour de la rhétorique nationaliste et par le blocage de réformes pourtant indispensables. À ce jour, aucune de celles jugées prioritaires par le Haut Représentant lors de son discours devant le parlement en mai 2006 n'a été adoptée.

Il convient maintenant que ces réformes soient relancées afin de renforcer l'État central et de ne pas retarder davantage la modernisation de la Bosnie-Herzégovine. La perspective européenne de ce pays doit se concrétiser par la signature d'un Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Cette signature ne pourra pas intervenir tant que les réformes de la police et de l'audiovisuel public ne seront pas mises en œuvre. C'est pourquoi nous attendons des nouvelles autorités centrales bosniennes, mais aussi de celles des entités, un engagement fort en faveur des réformes qu'attend la population de Bosnie-Herzégovine et qui n'ont guère avancé en 2006.

Par ailleurs, les efforts pour coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie doivent être poursuivis et intensifiés. L'arrestation et le transfert au Tribunal de La Haye de tous les inculpés encore en fuite restent primordiaux, tant pour satisfaire aux obligations internationales de la Bosnie-Herzégovine que pour mener à son terme l'indispensable processus de réconciliation.

La stabilisation durable de la Bosnie-Herzégovine appelle un renforcement de ses institutions. Les discussions sur la réforme constitutionnelle ont connu des avancées notables, qui ont abouti à l'accord du 18 mars 2006. Nous apportons notre plein soutien au Haut Représentant et aux autres membres de la communauté internationale concernés pour relancer cette réforme, à laquelle l'ensemble des partis politiques du pays doivent s'associer.

Le Haut Représentant a par ailleurs soulevé la question de la décertification par la Force de police internationale (IPTF) des policiers bosniens. Nous

partageons pleinement son approche. Une solution doit être trouvée pour régler cette question d'une manière conforme aux normes juridiques internationales, en liaison avec les autorités de Bosnie-Herzégovine.

Notre objectif est d'aller vers un démantèlement progressif de la tutelle internationale, accompagné d'un transfert des compétences aux autorités bosniennes. Cet objectif devra prendre en compte l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et dans la région. Si la fonction de Haut Représentant a vocation à s'effacer progressivement, celle de Représentant spécial de l'Union européenne demeurera pour jouer un rôle essentiel d'appui et de conseil auprès des autorités de Bosnie-Herzégovine et de coordination de l'action européenne.

Enfin, compte tenu des incertitudes qui demeurent sur l'évolution du pays comme sur celles de l'environnement régional, il nous paraît nécessaire de maintenir une présence militaire internationale. Le Conseil de sécurité devra adopter à cette fin une résolution pour renouveler le mandat de l'EUFOR qui arrive à échéance le 21 novembre.

M. Al-Bader (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à souhaiter la bienvenue à M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant du Secrétaire général et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, et je le remercie de son exposé au Conseil.

Nous nous félicitons également de l'objectif fixé par son Bureau dès sa prise de fonctions au début de l'année, à savoir faire évoluer le rôle de l'aide apportée à la Bosnie-Herzégovine et consolider la transformation du pays en un État européen démocratique et pacifique.

Nous souhaitons également la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, qui est présent parmi nous aujourd'hui.

Dix ans après la signature des Accords de paix de Dayton et compte tenu des progrès considérables réalisés dans leur mise en œuvre, il est temps aujourd'hui, pour l'ex-République yougoslave, d'entrer dans une nouvelle phase en devenant un pays européen viable, fondé sur une réforme moderne et démocratique. À cet égard, le Conseil de mise en œuvre de la paix a décidé, le 23 juin, de fermer le Bureau du Haut Représentant et de le remplacer, dès juillet 2007, par le Représentant spécial de l'Union européenne.

Pour que la mise en œuvre des Accords de paix se poursuive, toutes les parties bosniaques devront coopérer pleinement avec toutes les entités afin de parvenir à un compromis pacifique sur la base des Accords. En conséquence, il appartient aux autorités locales de s'efforcer de garder le contrôle de la situation en menant à bien les réformes nécessaires. La communauté internationale a un rôle de gestion et de cohésion à jouer à cet égard. Il importe également de coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie en vue d'arrêter et de juger les personnes inculpées qui sont toujours en fuite. C'est le seul domaine des Accords de paix de Dayton à n'avoir enregistré aucune avancée. Par ailleurs, les questions régionales non résolues, telles que la question des frontières, la dissolution de l'Union de la Serbie et du Monténégro et l'avenir incertain du Kosovo, ne doivent pas influencer les débats politiques qui se déroulent actuellement en Bosnie-Herzégovine.

De nombreux événements positifs se sont produits dernièrement, notamment la tenue des élections présidentielles – couronnées de succès –, la réforme du secteur de la défense, le transfert de compétences – de la police à l'État – dans le domaine de la défense, la réforme des services du renseignement, le renforcement de l'État de droit, une croissance économique forte et l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action global pour la réforme de l'administration publique.

Parmi les questions qui devront être résolues en priorité dans la prochaine phase figurent l'unification de la ville de Mostar, conformément à son statut, et l'adoption d'une solution politique durable au problème qui empoisonne les relations entre l'État et les habitants de Brcko. La question du retour des réfugiés doit également être réglée afin de parvenir à une paix durable.

Nous pensons que l'engagement de l'Union européenne et de l'OTAN sera nécessaire dans la prochaine phase, car la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et l'OTAN ont contribué de manière décisive au renforcement de la paix et au maintien de la stabilité globale des éléments militaires, du Conseil de mise en œuvre de la paix et d'autres entités très importantes. Nous estimons que l'OTAN et les États qui ont participé à la Force multinationale de stabilisation méritent toute notre reconnaissance et tout notre respect.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Schwarz-Schilling de son exposé exhaustif et très enrichissant sur la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine.

Je remercie également M. Adnan Terzić, Président du Conseil des Ministres de Bosnie-Herzégovine, de sa précieuse déclaration.

En tant que l'un des pays qui contribuent le plus au processus de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine, le Japon saisit cette occasion pour réaffirmer son engagement à l'égard des initiatives de réforme en Bosnie-Herzégovine et son plein appui au travail du Haut Représentant.

Tout d'abord, je me félicite de la tenue, le 1^{er} octobre, des élections nationales et au niveau des entités, qui ont été couronnées de succès. Dans l'ensemble, l'élection s'est déroulée selon les normes internationales fixées pour des élections démocratiques et de manière pacifique. Alors que le pays se prépare à la fermeture annoncée du Bureau du Haut Représentant, cette élection est la première occasion donnée à la Bosnie-Herzégovine d'élire ses propres dirigeants souverains depuis la fin du conflit armé. À cet égard, il est très louable que les autorités bosniaques aient organisé ce scrutin important entièrement seules. Désormais, nous encourageons les dirigeants de tous les partis politiques à œuvrer de concert afin de former un nouveau gouvernement le plus rapidement possible et à s'attaquer aux réformes en suspens, et notamment à la réforme constitutionnelle.

La Bosnie-Herzégovine opère désormais sa transition de la phase de reconstruction après le conflit vers la consolidation de la stabilité et de la prospérité grâce à la participation à la communauté euro-atlantique. La signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne constituera le premier pas franchi dans le cadre de ce processus. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire, en particulier pour ce qui concerne les tâches qui ont été définies comme prioritaires par l'Union européenne dans le cadre de son partenariat, à savoir la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la réforme de la police, la réforme de l'audiovisuel public et autres. Nous appelons tous les dirigeants bosniaques à déployer tous les efforts possibles de manière à ce que des progrès rapides et concrets soient enregistrés dans ces domaines et que

l'accord de stabilisation et d'association soit signé prochainement.

Alors que le pays avance sur la voie de l'indépendance, nous nous félicitons de ce que le Haut Représentant ait l'intention de respecter et d'encourager la maîtrise du processus par la Bosnie-Herzégovine, et nous appuyons donc son projet de fermer son Bureau d'ici à la fin du mois de juin 2007. Dans le même temps, le Japon se félicite également de la décision de l'Union européenne de renforcer le Bureau de son Représentant spécial, de sorte qu'il puisse assurer une présence internationale continue au moment où cesseront les activités du Bureau du Haut Représentant.

Bien que le Japon demeure préoccupé par les récents discours à caractère ethnique, qui n'ont cessé de s'intensifier tout au long de la période de campagne électorale, nous demandons une nouvelle fois aux dirigeants bosniaques de prendre toutes les mesures nécessaires pour gagner la confiance de la communauté internationale et faire progresser ainsi le processus d'intégration européenne.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais joindre la voix du Royaume-Uni à celle des orateurs qui ont souhaité la bienvenue à M. Schwarz-Schilling aujourd'hui et l'ont remercié des résultats qu'il a obtenus en Bosnie. Le Royaume-Uni soutient de longue date la Bosnie et il est fier de se considérer comme un ami de ce pays. Il est particulièrement satisfaisant d'accueillir au Conseil le Premier Ministre Terzić et de l'entendre énumérer les réalisations accomplies en Bosnie sous sa direction.

Je crois que nous pouvons nous enorgueillir de ce qui a été accompli en Bosnie depuis Dayton. Le Bureau du Haut Représentant, les autorités bosniaques et la communauté internationale ont réussi à partager les mêmes objectifs depuis Dayton, ce qui a permis le succès. Les raisons d'être fier sont nombreuses. C'est pourquoi je trouve d'autant plus décevant que nous continuions de voir chez certains dirigeants bosniaques, en particulier en République Srpska, une tendance à vouloir revenir aux temps de la division et de la discorde. Leurs tentatives de s'aligner sur certains dirigeants de Belgrade afin de ruiner les perspectives d'un avenir au sein de l'Europe pour la Bosnie sont extrêmement décevantes. Nous exhortons tous ces dirigeants à s'abstenir de tels actes et à assumer la responsabilité qui est la leur de bâtir non seulement une Bosnie stable et prospère mais aussi de tout mettre

en œuvre pour placer la Bosnie sur la voie irréversible de l'intégration dans les institutions euro-atlantiques. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas reconnaître le fait que tout le monde a la responsabilité d'édifier en Bosnie une nation fondée sur l'égalité de tous ses peuples et sur la réconciliation et la justice.

Nous remercions le Haut Représentant de son rapport. Nous reconnaissons avec lui que le contrôle du processus par les autorités nationales doit rester l'objectif général de la communauté internationale. Mais nous croyons également qu'il est important de parvenir à un équilibre. Il est juste que la communauté internationale encourage les hommes politiques bosniaques à assumer leurs responsabilités. Mais ce faisant, nous devons veiller à ce que les processus de réforme clefs ne stagnent pas et à ce que les dirigeants et les groupes des différentes communautés qui entendent ruiner les perspectives futures de la Bosnie n'aient pas la possibilité de le faire. L'appui et l'engagement continus de la communauté internationale s'avéreront cruciaux si nous voulons consolider l'élan en faveur des processus de réforme.

M. Geoff Hoon, le Ministre britannique délégué aux affaires européennes, était à Sarajevo hier. Il a dit, tout comme de nombreux membres du Conseil l'ont fait aujourd'hui, que les progrès du programme de réforme ont été décevants cette année. Nous avons été très heureux d'entamer, sous la présidence britannique, les négociations avec l'Union européenne sur l'accord de stabilisation et d'association. Il est regrettable que les priorités politiques n'aient pas été respectées. Le manque de progrès dans la réforme de la police reste une source de préoccupation particulière pour nous, tout comme pour de nombreux autres membres autour de cette table. Davantage doit être fait en faveur de la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Plusieurs orateurs ont attiré l'attention sur ce point de manière très éloquente, et j'appuie ce qu'ils ont dit. La position de la République Srpska s'avérera absolument déterminante dans les deux cas.

Nous avons également entendu un grand nombre d'orateurs parler de la réforme constitutionnelle. Celle-ci n'est pas une condition préalable à l'accord de stabilisation et d'association, mais elle est néanmoins extrêmement importante. La série de propositions faites en avril n'est peut-être pas satisfaisante pour tout le monde, mais elle représente un important pas en avant vers un processus plus graduel. Comme M. Schwarz-Schilling l'a dit, les Accords de Dayton

ont permis d'arrêter une guerre et en conséquence, ils prévoyaient la constitution qui permettrait de mettre fin au conflit. L'heure est venue de faire évoluer cette constitution afin de permettre à la Bosnie de rejoindre les autres pays des Balkans qui ont entamé un processus de rapprochement avec l'Union européenne et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Nous espérons donc qu'à l'heure où ils s'efforcent de forger les coalitions qui doivent gouverner, les partis politiques prêtent dûment attention à ces priorités.

Plusieurs orateurs ont attiré l'attention sur les préparatifs relatifs à la fermeture du Bureau du Haut Représentant. Nous estimons, nous aussi, que c'est là la seule manière de surmonter la culture de dépendance politique qui s'est développée en Bosnie. Par conséquent, nous restons favorables à ce que la fermeture ait lieu comme prévu en juin prochain, après examen final et confirmation du Conseil de mise en œuvre de la paix en février 2007.

Nous nous félicitons également des efforts déployés par le Haut Représentant en vue de trouver une solution au problème de la non-certification. Nous attendons avec intérêt de voir la question résolue, mais il est essentiel que le processus de révision n'aille pas à l'encontre des dispositions de la déclaration présidentielle de juin 2004.

Plusieurs orateurs ont fait référence à la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR). Nombre des nations présentes aujourd'hui autour de cette table ont la générosité de fournir des contingents à l'EUFOR, dont l'excellent travail a permis d'améliorer de manière spectaculaire la situation en matière de sécurité en Bosnie. Plusieurs signes très encourageants nous ont aussi montré que les autorités bosniaques étaient capables de maîtriser les troubles de l'ordre public. Nous appuyons donc la conclusion du commandant opérationnel de l'Union européenne selon lequel l'heure est venue de réexaminer la taille de l'EUFOR et la nature de sa présence. Il s'agit d'un élément important du processus graduel de normalisation.

Je voudrais pour terminer rebondir sur la question du Kosovo, qui a été soulevée par plusieurs orateurs. Nous avons observé que certains en Bosnie tentent de lier l'avenir de la République Srpska à celui du Kosovo. Nous saisissons cette occasion pour indiquer très clairement que la République Srpska est comprise dans le règlement de Dayton et fait partie de la Bosnie. Ce règlement et son cadre constitutionnel demeurent. Il

n'y a aucun lien entre l'avenir de la République Srpska et celui du Kosovo. Nous sommes sûrs que le Conseil ne manquera aucune occasion de désavouer ceux qui essaient d'établir et d'exploiter un lien quelconque.

M. Gayama (Congo) : Ma délégation remercie M. Schwarz-Schilling, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine pour l'exposé qu'il a bien voulu nous faire partager et qui se rapporte aux progrès dans la réalisation des objectifs indiqués dans les rapports précédents et à l'évolution intervenue au cours des 6 premiers mois de l'année en cours. Nous saluons par la même occasion la présence du Premier Ministre Adnan Terzić, qui témoigne des attentes de son pays vis-à-vis de la communauté internationale.

D'une manière générale, quelques signes encourageants peuvent être relevés. Je mentionnerai les progrès politiques réalisés dans les partis et concrétisés par la signature, le 18 mars 2006, entre les dirigeants de six d'entre eux d'un accord proposant au Président et à l'Assemblée parlementaire une série de modifications de la constitution. Au moment où se profile un processus de désengagement international, la poursuite des réformes constitutionnelles revêt ainsi un caractère déterminant pour toute évolution future.

Tout optimisme reste donc mesuré en raison de la persistance de quelques sources de préoccupations. L'on peut relever en particulier le rejet par le Parlement, le 26 avril, d'un certain nombre de réformes proposées. Ce rejet a conduit à des tensions, qui ont assombri quelque peu le débat politique, certains acteurs de la Republika Srpska allant jusqu'à invoquer le référendum du 21 mai sur l'indépendance du Monténégro pour revendiquer l'organisation d'un référendum sur l'avenir de la Republika Srpska. C'est non sans raison que certaines responsabilités politiques bosniaques se sont émues à cette perspective. Pour notre part, nous souscrivons pleinement aux positions adoptées par le Haut Représentant pour dissuader le Premier Ministre de la Republika Srpska, M. Dodic, de continuer à s'engager dans une voie sans issue heureuse.

Nous estimons par ailleurs que la victoire des modérés lors des élections générales qui ont eu lieu le 1^{er} octobre 2006 constitue un facteur de stabilisation. Si des avancées ont été enregistrées autour de beaucoup de questions, notamment sur le plan économique avec l'adoption, en Conseil des ministres, d'un plan d'action visant à répondre aux priorités dans

le cadre du partenariat européen malgré la persistance du chômage, beaucoup de questions restent non résolues. Nous mentionnerons à cet égard les conditions préalables fixées par l'Union européenne, à savoir la réorganisation de la police, la réforme de l'audiovisuel public et l'entière coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui ne sont pas remplies.

L'arrestation des fugitifs recherchés constitue dès lors une question d'importance cruciale non seulement dans la perspective de l'intégration à l'Union européenne, mais aussi tout simplement dans le cadre de la lutte contre l'impunité et l'administration de la justice – aspiration légitime de nombreuses victimes des conflits ethniques qui ont eu lieu les années passées.

En vue de l'apaisement social pour une plus grande stabilité politique, ma délégation souhaite que soit pris en compte l'appel lancé auparavant par le Haut Représentant en faveur du règlement de la question relative à la destitution des officiers de police.

Pour terminer, ma délégation salue les efforts déployés par la communauté internationale, l'Union européenne et l'OTAN, notamment, dans le cadre du processus de transition, et estime qu'en dépit de la réduction prochaine de leur présence militaire et de la fermeture du Bureau du Haut Représentant, un accompagnement international demeure nécessaire pour la stabilisation et la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine.

La région à laquelle appartient la Bosnie-Herzégovine a déterminé ces dernières années le sort de la paix et de la sécurité pour un grand nombre de peuples. Elle constitue dès lors un microcosme de l'évolution du multilatéralisme, qui ne pourra que bénéficier d'une gestion harmonieuse de la situation dans ce pays, situation dont l'intérêt va au-delà des frontières des pays de l'ex-Yougoslavie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent du Pérou.

Tout d'abord, je remercie à mon tour le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling, pour les informations détaillées qu'il nous a fournies au sujet de la situation dans ce pays. Nous saluons également la présence de

M. Adnan Terzić, Président du Conseil des Ministres de la Bosnie-Herzégovine.

Le Pérou se félicite une nouvelle fois des progrès accomplis en Bosnie-Herzégovine. La situation actuelle montre que cette nation a réalisé des progrès sensibles sur la voie de sa stabilisation. En particulier, nous saluons la tenue, le 1^{er} octobre dernier, des premières élections générales de Bosnie-Herzégovine. Pour la première fois depuis la signature des Accords de Dayton, en 1995, l'organisation et la tenue des élections étaient prises en charge par les seules autorités du pays. Cela marque un nouveau pas vers la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. Cela confirme également la volonté politique des autorités et de la population de la Bosnie-Herzégovine d'achever l'édification d'institutions démocratiques et témoigne des efforts positifs qui sont déployés dans ce sens.

Il est par ailleurs indéniable que la situation en matière de sécurité est stable, comme le Secrétaire général et Haut Représentant de l'Union européenne pour la Politique étrangère et de sécurité commune l'indique dans son dernier rapport sur les activités de la Mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Nous comprenons que, parallèlement à la normalisation de la situation dans le pays, la Force a vu sa mission passer d'un rôle de dissuasion à un rôle d'instauration de la confiance. Il n'en demeure pas moins que, comme l'indique le rapport du Haut Représentant du Secrétaire général chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix, la présence de l'EUFOR est toujours jugée essentielle au maintien de la stabilité générale.

Nous ne doutons pas que, dans les mois à venir, des progrès seront accomplis dans d'autres domaines aux fins de la normalisation et de l'intégration euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine. Il convient surtout d'accorder une attention particulière aux questions liées à la restructuration de la police et à la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. De même, il importe que les réformes se poursuivent dans le domaine économique car, en définitive, il y va de la viabilité de la nation. Dans son exposé, M. Schwarz-Schilling s'est dit préoccupé par l'augmentation des dépenses publiques, qui se répercute sur le rythme des réformes. Il a également souligné l'absence de progrès dans la réforme de l'éducation.

Pour terminer, nous prions instamment les autorités de Bosnie-Herzégovine de régler en temps utile ces questions en suspens, de manière à poursuivre dans la ligne des résultats dignes d'éloge qui ont été obtenus depuis la signature des Accords de paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à la représentante de la Finlande.

M^{me} Lintonen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur d'intervenir devant le Conseil au nom de l'Union européenne.

S'associent à la présente déclaration les pays suivants : Bulgarie, Roumanie, Turquie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Norvège, Ukraine et République de Moldova.

Je tiens à remercier le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Christian Schwarz-Schilling, de l'exposé détaillé qu'il nous a présenté sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine ainsi que du premier rapport périodique qu'il a remis au Conseil de sécurité. L'Union européenne se réjouit de la ligne de conduite adoptée par le Bureau de M. Schwarz-Schilling, qui consiste à conseiller et à soutenir les autorités nationales au lieu d'agir en leur nom. Il est en effet essentiel de renforcer le rôle des autorités locales pour passer de la stabilisation à l'intégration dans l'Union européenne.

À bien des égards, cette année se sera avérée cruciale pour la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne se réjouit que les élections générales d'octobre se soient déroulées dans la paix et l'ordre et elle attend avec grand intérêt la formation du nouveau Gouvernement. L'UE est prête à travailler avec toute coalition sincèrement attachée à faire progresser les réformes dont la Bosnie-Herzégovine a besoin pour mener à bien son rapprochement avec l'UE.

Le premier cycle de négociations en vue de l'Accord de stabilisation et d'association (ASA) a eu lieu en janvier. À ce moment-là, nous prévoyions que les négociations pourraient aboutir d'ici la fin de l'année. Malheureusement, la situation apparaît différente aujourd'hui. Tout en notant avec satisfaction que la Bosnie-Herzégovine a réalisé des progrès d'un point de vue technique dans les négociations, nous regrettons que nombre des réformes clefs se soient

vues retardées en 2006, en particulier la réforme de la police.

L'UE a affirmé clairement que la mise en œuvre du processus de réforme de la police, sur la base de l'accord sur la restructuration de la police d'octobre 2005, était une condition indispensable au succès des négociations sur l'Accord de stabilisation et d'association. Nous nous attendons à ce que la perspective européenne encourage toutes les parties de Bosnie-Herzégovine à travailler de concert pour surmonter cet obstacle dès que possible.

La conclusion des négociations dépendra aussi de la coopération de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Il faut des actions plus déterminées, notamment de la part des autorités de Republika Srpska, et une coopération avec les pays voisins pour appréhender et transférer à La Haye les inculpés encore en fuite.

La Commission européenne publie aujourd'hui, le 8 novembre, le rapport intérimaire sur la Bosnie-Herzégovine, qu'elle présente régulièrement. Ce rapport fournit un bilan complet du rythme des progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration européenne. L'UE continuera d'aider financièrement la Bosnie-Herzégovine dans son parcours européen, à travers l'Instrument d'aide de préadhésion (IPA), qui entrera en vigueur au début 2007 et allouera près de 11,5 milliards d'euros aux pays des Balkans occidentaux ainsi qu'à la Turquie au cours des sept prochaines années.

Au printemps de cette année, la Bosnie-Herzégovine progressait de façon satisfaisante dans son processus de réforme constitutionnelle. Malheureusement, les progrès sont aujourd'hui enlisés. Si la réforme n'est pas une condition préalable à un Accord de stabilisation et d'association, il est clair que la Bosnie-Herzégovine a besoin de structures étatiques plus opérationnelles et plus viables, mieux adaptées à l'intégration au sein de l'UE. La réforme constitutionnelle est par conséquent essentielle pour l'avenir du pays. L'UE se tient prête à aider la Bosnie-Herzégovine dans cet effort important.

L'UE, qui fournit déjà au pays un cadre de stabilité avec les deux missions qu'elle mène au titre de la politique européenne de sécurité et de défense – EUFOR Althea et la Mission de police de l'Union européenne – a indiqué en mai sa décision de principe de renforcer son engagement en Bosnie-Herzégovine dans le contexte de la fermeture envisagée du Bureau

du Haut Représentant. Le Secrétaire général et Haut Représentant de l'UE, M. Javier Solana, et le Commissaire européen chargé de l'élargissement, M. Olli Rehn, ont préparé début octobre un rapport conjoint sur le renforcement du rôle de l'UE en Bosnie-Herzégovine. Ce rapport a été accueilli avec satisfaction par les Ministres des affaires étrangères de l'UE le 17 octobre, et il servira de base aux travaux futurs menés au sein de l'UE.

La décision prise en juin par le Conseil de mise en œuvre de la paix, de fermer le Bureau du Haut Représentant d'ici au 30 juin 2007, et le prochain examen de cette décision en février 2007 en vue de la confirmer, seront pris en compte dans la planification et les activités de l'UE en la matière.

L'Union européenne exprime son plein appui à la perspective d'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. Il est important que cet appui soit aussi visible dans la vie des citoyens de Bosnie-Herzégovine. À cette fin, l'UE va prochainement entamer des négociations avec la Bosnie-Herzégovine sur des procédures allégées de délivrance de visas, afin de faciliter les déplacements dans les États membres de l'UE. Les négociations sur l'accord de réadmission seront menées parallèlement. Il est important que la Bosnie-Herzégovine fasse tout son possible pour mettre en œuvre des réformes dans les secteurs de la justice et des affaires intérieures, qui sont nécessaires pour que les négociations aboutissent.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Schwarz-Schilling pour qu'il réponde aux remarques exprimées et aux questions posées.

M. Schwarz-Schilling (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier toutes les délégations et nations représentées autour de cette table de leurs conseils exhaustifs et de leur examen attentif de la situation réelle du pays. J'ai été agréablement surpris par la connaissance détaillée du sujet, évidente ici. Cela me donne l'impression que les membres du Conseil accordent une très grande attention à tous les événements en cours en Bosnie-Herzégovine. Je les en remercie vivement, car j'ai parfois le sentiment que le centre d'intérêt se déplace de plus en plus vers d'autres régions et que les véritables problèmes de la zone des Balkans – et, en l'occurrence, de la Bosnie-Herzégovine – se trouvent négligés.

Je remercie le Conseil d'avoir si bien compris la démarche qui est la mienne dans le cadre de mon

mandat, consistant à permettre aux dirigeants politiques locaux de prendre en charge l'avenir à leur pays, et à leur en donner véritablement l'occasion en temps utile, bien avant la fermeture du Bureau du Haut Représentant. Comment pourrions-nous juger du caractère concluant ou non de l'exercice si nous ne fournissons pas cette chance? Il m'a semblé très utile de pouvoir voir cela directement, et aussi d'en faire l'expérience nous-mêmes.

Je me réjouis de constater également que l'on a bien compris que certaines réformes de base étaient nécessaires pour une normalisation progressive du pays. Je voudrais citer les réformes des secteurs de l'éducation, de l'audiovisuel et de la police – celle-ci étant particulièrement importante, dans la mesure où des problèmes d'appartenance à telle ou telle entité ont déjà été soulevés – ainsi que la réforme constitutionnelle. Il faudra une attention et une aide considérables de la part de la communauté internationale. Ceci est particulièrement important, car nous savons que la réforme de la police est l'une des conditions préalables essentielles pour la signature de l'Accord de stabilisation et d'association.

Je crois aussi qu'il faut employer des termes très fermes pour faire comprendre à ces individus – ces politiciens – qui boycottent le processus en cours, ce qu'ils sont en train de faire à l'ensemble du pays. La signature de l'Accord de stabilisation et d'association est tout à fait nécessaire pour ouvrir la voie à une évolution progressive ainsi qu'à une véritable normalisation de la situation par des réformes de plus grande ampleur.

Les mêmes remarques s'appliquent à la réforme constitutionnelle. Sur ce point, nous devons bien sûr résoudre la très difficile question de savoir comment concilier les règles de la démocratie à scrutin majoritaire, d'une part, et d'autre part l'égalité des trois peuples composant le pays, qui, en vertu de la Constitution de Dayton, disposent de nombreuses possibilités d'apposer leur veto. Comment débloquer la situation? Il est très difficile d'évoluer vers un mécanisme par lequel les droits de veto et les votes majoritaires créeraient une situation susceptible de réconcilier les décisions de l'État et le fonctionnement des institutions. Et je dois dire que nous ne pouvons pas nous contenter d'accabler les politiciens de reproches sur ce point; nous devons aussi y réfléchir très attentivement et voir comment fournir les meilleurs conseils possibles en la matière.

J'espère seulement qu'après la formation du Gouvernement et à l'issue des négociations en vue de former les coalitions, les dirigeants se rendront compte qu'il s'agit là de l'une des questions fondamentales, car on sent la population du pays de plus en plus inquiète. Cela m'incite à penser que le Bureau du Haut Représentant ne doit pas être fermé tant qu'il n'y aura pas dans le pays d'autre institution capable de débloquer les choses. Donc nous devons voir et vérifier si tout se passe ici comme prévu, et nous devons procéder à notre évaluation finale en accordant une attention toute particulière à l'atmosphère générale créée par cette situation.

Je souhaite simplement remercier le Conseil pour les nombreuses idées qui me viennent à l'esprit grâce aux déclarations que j'ai entendues ici. Je remercie vivement le Conseil pour les observations réfléchies que j'ai entendues, en particulier celles de la Finlande, affirmant au nom de l'Union européenne la nécessité que le mandat du Représentant spécial de l'Union européenne mette en relief la situation de transition tout entière et soulignant que la question n'est pas celle

du départ du Bureau du Haut Représentant, mais d'une visibilité accrue de la présence de l'Europe dans le pays, car celle-ci accroît la conviction et la confiance en l'intégration dans les institutions euro-atlantiques.

Il m'a été très utile d'entendre les observations des membres du Conseil desquelles je tirerai des enseignements et dont je les remercie vivement. J'ai appris que mon rapport n'était pas très diplomatique, dans la mesure où le Premier Ministre a laissé entendre que je n'aurais pas relaté les faits tels qu'ils sont. Je pense que toutes les réponses ont montré que les membres comprenaient très bien ce que j'avais voulu dire, ainsi je vous remercie vivement de vos observations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Schwarz-Schilling des éclaircissements et des remarques complémentaires qu'il a apportées.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.